

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2024

N° 2024-471

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 sentembre Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
Direction circulation et stationnement	N° 2024-471
Service observation modélisation / rocade	

Financement des études pour l'amélioration du fonctionnement du quadrant Nord-Est de la rocade de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération concerne l'opération de réaménagement du quadrant nord-est de la rocade de Bordeaux, dont le périmètre s'étend sur la rocade de Bordeaux (A630/RN230) entre les échangeurs n°3 et 26, sur l'autoroute A10 jusqu'à l'échangeur n°45 et sur la RN89 jusqu'à l'échangeur n°1. L'infrastructure considérée se situe ainsi sur les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Cenon et Lormont.

Ce secteur de l'agglomération à la jonction entre la rocade, l'autoroute A10 et la RN89 constitue aujourd'hui le principal point dur en termes de congestion en rive droite de la Garonne, avec des attentes fortes des habitants et usagers empruntant quotidiennement cette infrastructure.

Face aux enjeux identifiés, l'Etat a organisé une concertation publique sur le projet de réaménagement du quadrant nord-est de la rocade du 10 octobre au 21 novembre 2022 et en a dressé le bilan en juillet-2023.

Cette concertation a été menée sous l'impulsion du partenariat souhaité par Bordeaux Métropole. En effet, l'inscription des études préalables à cette concertation a été permise par le conventionnement entre l'Etat et Bordeaux Métropole signé le 26 janvier 2017 pour le financement de la mise à 2x3 voies de la rocade bordelaise.

Il est proposé aujourd'hui un conventionnement pour le financement des nouvelles phases d'études préalables aux travaux.

Les études à réaliser se dérouleront en plusieurs temps. Dans un premier temps, les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettront d'obtenir l'arrêté de DUP, avec notamment les études socio-économiques. Ensuite, les études AVP (Avant-Projet) et PRO (Projet) porteront sur la réalisation technique des travaux (ouvrages d'art, PS (passages supérieurs), protections acoustiques, etc.), et l'impact exploitation des travaux.

L'opération d'aménagement du quadrant nord-est de la rocade prévoit l'amélioration des conditions de circulation :

- au niveau de l'échangeur A10/rocade par l'ajout notamment d'une voie de circulation sur l'autoroute A10 entre l'échangeur 45 et la rocade, ainsi que d'une voie de circulation sur l'A630 entre les échangeurs 1 et 2.
- le réaménagement complet de l'échangeur n°26 permettant de supprimer les carrefours à feux, principales sources des congestions, et la création de deux franchissements de la rocade de part et d'autre de l'échangeur n°26 pour modes actifs et transports en commun.

Au-delà des enjeux d'amélioration des conditions de circulation, les études intégreront la nécessité de limiter au maximum les nuisances de l'autoroute avec la protection des populations et quartiers à proximité par l'aménagement de protections phoniques sur le secteur considéré.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet d'une part de préciser le contenu et le coût des études, de fixer les modalités de réalisation et de financement, et d'autre part de déterminer les dispositions financières entre l'État et Bordeaux métropole.

Pour la réalisation de ces études, il est proposé un financement de 5M€ avec une répartition à parité (50% Etat, 50% Bordeaux Métropole).

État : 2 500 000€ - (50%)
Bordeaux Métropole : 2 500 000€ - (50%)
soit un total de : 5 M€ - (100%)

À titre indicatif, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Fin 2024/début 2025 : Engagement du marché de réalisation des études préalables à la DUP. Montant estimé 1M€.
- En 2025 : Compléments d'études (topographie, diagnostic des ouvrages d'art, géologie, etc.). Montant estimé 1M€.
- En 2026 : Engagement des études de maîtrise d'œuvre post-DUP (AVP et PRO). Montant estimé 2 M€ ; et dossiers réglementaires et communication, montant estimé 500 000€.
- En 2027 : Acquisitions foncières et contrôle extérieur du dossier PRO. Montant estimé 500 000€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016-793 en date du 16 décembre 2016 relative au financement de la mise à 2x3 voies de la rocade de la métropole bordelaise,

VU la délibération n°2021-580 en date du 23 septembre 2021 relative au schéma des mobilités de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'importance du rôle de la rocade dans le système de déplacements de l'agglomération,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pour le financement des études relatives à l'aménagement du quadrant Nord-Est de la rocade de Bordeaux, selon projet ci-annexé ainsi que tous actes permettant l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 2:</u> précise que les dépenses seront imputées sur le budget principal, chapitre 204 – article 2324 – fonction 841, de l'exercice budgétaire correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024

Madame Claude MELLIER